

MAIRIE DE RANS

N° 02/2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUIN 2020

Étaient présents : Mmes THUREL Amandine, ROUGEOT Fabienne, BARATA Suzana, SAVIN Brigitte, BRUGNOT Ariane, LOUIS Jocelyne, MARQUEZ Nadia, Mrs MORLIER Jean-Louis, TEMPESTA Raphael, SCHAEGIS David, PIGNY Eric, CHAUTEMPS Eric, GRAS Emmanuel, CHARLES Fabien

Excusé: M. POULENARD Florent

Secrétaire de séance : Madame THUREL Amandine

ORDRE DU JOUR :

- Indemnités du Maire et des Adjointes
- Mise en place des conseillers délégués et indemnités
- Mise en place des commissions communales
- Désignation des délégués aux différents organismes
- Nomination des régisseurs titulaires et suppléants
- Délégation de fonction des adjoints et des conseillers délégués
- Délégation au maire
- Dissolution du CCAS
- Bail du garage 36 bis grande rue
- Délibération ONF, reboisement parcelle 39
- SIDEK : éclairage public 4^{ème} tranche
- Taux des impositions
- Fleurissement
- o QUESTIONS DIVERSES

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le maire et les deux adjoints ne souhaitent pas prendre l'intégralité de leur indemnité afin de pouvoir donner une indemnité aux conseillers délégués. Le maire laisse un reliquat de 360 € mensuel et les adjoints un reliquat de 80 € mensuel pour verser une indemnité aux conseillers délégués.

Par conséquent l'indemnité brut mensuelle du maire sera de 1 207 € et celle des adjoints de 336 €, vote à l'unanimité.

MISE EN PLACE DES CONSEILLERS DELEGUES ET INDEMNITE

DOMAINE	CONSEILLERS
FORET	CHAUTEMPS ERIC
EAU, ASSAINISSEMENT et VOIRIE	GRAS Emmanuel et TEMPESTA Raphael
ANIMATION SOCIALE	MARQUEZ Nadia
TRAVAUX DIVERS	CHARLES Fabien

Les indemnités de ces conseillers délégués seront votées lors du prochain conseil municipal. Vote à l'unanimité.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

INTITULE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
APPEL D'OFFRES	MORLIER Jean-Louis THUREL Amandine ROUGEOT Fabienne	TEMPESTA Raphael SAVIN Brigitte
REVISION ELECTORALES LISTES SOCIALE	MARQUEZ Nadia CHARLES Fabien	
	MORLIER Jean-Louis TEMPESTA Raphael THUREL Amandine CHAUTEMPS Eric BARATA Suzana ROUGEOT Fabienne MARQUEZ Nadia SCHAEGIS David PIGNY Eric LOUIS Jocelyne	POULENARD Florent
FORET	MORLIER Jean-Louis CHAUTEMPS Eric POULENARD Florent LOUIS Jocelyne	
FINANCES	MORLIER Jean-Louis TEMPESTA Raphael THUREL Amandine BARATA Suzana GRAS Emmanuel	
VOIRIE	GRAS Emmanuel PIGNY Eric THUREL Amandine	
BATIMENTS/LOGEMENTS	THUREL Amandine TEMPESTA Raphael CHARLES Fabien BRUGNOT Ariane SCHAEGIS David	
SUIVI PROJETS	MORLIER Jean-Louis TEMPESTA Raphael THUREL Amandine GRAS Emmanuel CHARLES Fabien BRUGNOT Ariane CHAUTEMPS Eric SCHAEGIS David MARQUEZ Nadia	
FLEURISSEMENT	SAVIN Brigitte BRUGNOT Ariane LOUIS Jocelyne CHAUTEMPS Eric	
PLUI	MORLIER Jean-Louis TEMPESTA Raphael THUREL Amandine PIGNY Eric GRAS Emmanuel	
CIMETIERE	MORLIER Jean-Louis SAVIN Brigitte CHARLES Fabien	
COMMUNICATION	MORLIER Jean-Louis ROUGEOT Fabienne BARATA Suzana TEMPESTA Raphael	

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS ORGANISMES :

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIVOS Concordia (école)	MARQUEZ Nadia MORLIER Jean-Louis	CHARLES Fabien PIGNY Eric
SICTOM	CHARLES Fabien	BRUGNOT Ariane
CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées à Jura Nord)	MORLIER Jean-Louis	POULENARD Florent
Référent Ambroisie	CHAUTEMPS Eric	
SIDEC	TEMPESTA Raphael	
Correspondant défense	MORLIER Jean-Louis	

NOMINATION DES REGISSEURS TITULAIRES ET SUPPLEANTS

REGIE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AFFOUAGE	BAILLY Sabrina (secrétaire)	CHAUTEMPS Eric
LOCATION SALLE	ROUGEOT Fabienne	DEVILLARD Christelle (secrétaire)
SOCIALE	BAILLY Sabrina	MORLIER Jean-Louis

Vote à l'unanimité

DELEGATION AU MAIRE

Les conseillers municipaux accordent une liste de délégations au maire afin que la commune puisse fonctionner au mieux, cette liste de délégation détaillée prise par arrêté sera affichée en mairie. Délégations votées à l'unanimité.

DISSOLUTION DU CCAS

Reporté au prochain conseil municipal.

BAIL DU GARAGE 36 BIS GRANDE RUE

Il est accordé aux nouveaux acquéreurs de la maison sis 43 Grande rue. Vote à l'unanimité.

DELIBERATION ONF : REBOISEMENT PARCELLE 39

Une partie de la parcelle 39 sera replantée sur une surface de 3 ha environ. Le coût total des travaux s'élève à 13 880 €. Le conseil municipal a délibéré favorablement à l'unanimité pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 5 272 €. Le reste à charge est de 8 608 € réglé sur 3 ans. L'essence choisie est le chêne sessile.

SIDEC : ECLAIRAGE PUBLIC 4^E TRANCHE (rue Haute et rue des Planches) :

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour le remplacement de l'éclairage public par de l'éclairage LED dans la rue Haute et la rue des Planches pour un coût de 6 120 € TTC.

TAUX DES TAXES FONCIERES

Le maire informe le conseil que l'on doit voter le taux des taxes foncières avant le 3 juillet 2020 et rappelle que la commune ne percevra plus directement le produit de la taxe d'habitation qui devrait être compensé par l'Etat. Il est décidé de laisser les taux à l'identique soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	16,98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26,77 %

Les taux sont votés à l'unanimité.

FLEURISSEMENT

Les membres de la commission fleurissement vont s'occuper du fleurissement de la commune assez rapidement.

QUESTIONS DIVERSES

Décès doyenne de Rans : suite au décès de la doyenne du village, Mme MARTIN, une gerbe sera déposée sur sa sépulture au nom de la commune.

Façade mairie : monsieur le Maire rappelle que le nettoyage de la façade de la mairie semble nécessaire et souhaite l'inscription de notre devise républicaine « Liberté Egalité Fraternité » sur celle-ci, mise en place en cours d'étude.

Ilots natura 2000 : la mise en place du panneau en forêt a été réalisé.

Séance clôturée à 23h45

Fait à RANS, le 11 juin 2020

Le Maire,

Jean-Louis MORLIER

